



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2018-101

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2018

Sommaire

PREFECTURE DE GUADELOUPE

971-2018-10-31-002 - DS Mme Virginie DEPLEDT (6 pages)

Page 3

PREFECTURE DE GUADELOUPE

971-2018-10-31-002

DS Mme Virginie DEPLEDT



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Service de la coordination interministérielle

Arrêté SG/SCI/ du 31 OCT. 2018
portant délégation de signature à Madame Virginie DEPLEDT, responsable du centre de services partagés interministériel (CSPI).

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion,
- Vu la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- Vu le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- Vu le décret du Président de la République du 9 mai 2018 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Monsieur Philippe GUSTIN ;
- Vu la directive ministérielle n° 11-323 du 8 avril 2011 relative à la mise en œuvre du processus d'exécution de la dépense en mode CHORUS ;
- Vu la circulaire n°DF-MGFE-13-3242 de la Direction du Budget du ministère de l'économie et des finances du 4 décembre 2013 désignant le préfet de région en qualité de responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
- Vu l'arrêté n° 2011-107 SG/CM du 2 février 2011 portant réorganisation des services de la préfecture de la région Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté n°16/2024 en date du 4 août 2016 du ministère de l'intérieur portant mutation de Madame Virginie DEPLEDT à la préfecture de la Guadeloupe à compter du 1 septembre 2016 en qualité de responsable du centre des services partagés interministériel (CSPI) ;
- Vu l'arrêté n°16DG10146400013 du 25 août 2016 portant mise à disposition, de Madame Karine MARTINE, attachée d'administration de l'État, en affectation au CSPI à compter du 1^{er} septembre 2016 en qualité d'adjointe à la responsable ;
- Vu les conventions de délégation de gestion conclues avec les services déconcentrés de la Guadeloupe pour la réalisation des tâches d'ordonnancement des recettes et des dépenses relevant des programmes basculés dans CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2010.

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Arrête

Article 1 – Délégation de signature est donnée à madame VIRGINIE DEPLEDT, responsable du centre de services partagés interministériel (CSPI), à l'effet d'ordonnancer aux fins d'exécution les décisions de l'ordonnateur secondaire, les dépenses et les recettes des programmes issus de l'application chorus s'agissant des ministères et des services territoriaux placés sous l'autorité de monsieur le préfet de la région Guadeloupe, ainsi que toutes les opérations visées aux articles 3 à 5.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de madame Virginie DEPLEDT, délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions à madame Karine MARTINE, adjointe à la responsable du centre de services partagés interministériel (CSPI).

Article 3 : La délégation de signature est donnée pour les engagements juridiques ou les dépenses de paiement comme suit :

Nom – Prénom	Grade	Fonction
Virginie DEPLEDT	Attaché principal d'administration de l'État _Préfecture MI	<u>Cheffe du CSPI</u> RDP sur le SE PRFPLTF971 REJ en cas de suppléance de M.WECK REJ/RDP sur le SE PN5PLTF971 Responsable recettes / RCAI Correspondant CCA/TFG
Karine MARTINE	Attaché d'Administration de l'État _DéAL-MTES	<u>Adjointe à la cheffe du CSPI</u> RDP sur le SE PRFPLTF971

Article 4 - La délégation de signature est subdéléguée, pour les compétences exercées en qualité de gestionnaires des recettes et des dépenses, de valideurs des engagements juridiques (REJ) ou des dépenses de paiement (RDP) comme suit :

Nom – Prénom	Grade	Fonction
Patrick WECK	Secrétaire administratif_PN_MI	<u>Chef de la section 1</u> REJ sur le SE PRFPLTF971_RCAI REJ/RDP sur le SE PN5PLTF971 Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Christian OTVAS	Contrôleur de la DRFIP - MINEFI	<u>Suppléant au chef de la section 1</u> RDP RCAI Correspondant CCA/TFG
Nathalie HERISSON	Maréchale des logis_CSTAGN_MI	<u>Cheffe de la section 2</u> RDP sur le SE PRFPLTF97 REJ/RDP sur le SE PN5PLTF971 Correspondant TFG
Dominique SURPIN	Secrétaire administratif_Préfecture_MI	<u>Suppléante à la cheffe de la section 2</u> REJ sur le SE PRFPLTF971 Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971

		dépense / SF / Immo Responsable recettes / RCAI REJ/RDP sur le SE PN5PLTF971 Correspondant TFG
Jocelyn CHERDIEU	Adjoint Administratif_DRFIP_MEF	REJ Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Rosette THETIS	Secrétaire administratif_DAAF_MAAF	RDP Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Sébastien NARAYANINSAMY	Adjoint administratif_PN_MI	REJ Gestionnaire sur le SE PN5PLTF971 Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo Responsable recettes / RCAI / TFG
Michel BOUNET	Secrétaire administratif_DéAL_MTES	RDP sur le SE PRFPLTF971 Correspondant CCA/TFG
Laurent LOUISY	Adjoint administratif_PN_MI	RDP sur le SE PRFPLTF971 REJ/RDP sur le SE PN5PLTF971 Responsable recettes
ABENZOAR-FOULE Cristelle	Adjoint administratif_PN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / immo / SF / Recettes REJ/RDP sur le SE PN5PLTF971
HARAL Lucia	Adjoint administratif_GN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo / Recettes
Louise BALTIDE	Adjoint administratif_GN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo / Recettes
Arnaud BOA	Adjoint administratif_GN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo / Recettes
Sandrine MARIMOUTOU- MARTINON	Adjoint administratif_PN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense / SF / Immo / Recettes
Myrienne GOUFFRAN	Adjoint administratif_Préfecture_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo / recettes

Nisette FERRAND	Adjoint administratif_PN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense / SF / Immo
Muriane PEIFFERT	Adjoint administratif_Préfecture_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo / recettes
Jocelyn BLONBOU	Adjoint administratif_DAC_MC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Mylène GAZA	Adjoint administratif_DéAL_MTES	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo / Recettes
Lydia SAMSON	Adjoint administratif_DéAL_MTES	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Annick HATCHI	Adjoint administratif_DéAL_MTES	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Olga FLORIMONT	Adjoint administratif_Préfecture_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo / Recettes
Fabien MENZIN	Adjoint administratif_DRFIP_MEF	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Nadia CHOISI	Adjoint administratif_DJSCS_MSS	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
Evelyne ROUSSAS	Adjoint administratif_DIECCTE_MT	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo
André RAMADE	Adjoint administratif_Préfecture_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense / SF / Immo / Recettes

Article 5 – Les budgets opérationnels de programmes d'exécution des dépenses pour lesquels la délégation de signature est donnée sont énumérés en annexe 1.

Article 6 – Le présent arrêté prend effet à compter du 9 mai 2018 et annule toutes les dispositions antérieures.

Article 7 _ La secrétaire générale de la préfecture et la responsable du centre de services partagés interministériel sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 31 OCT. 2018



PHILIPPE GUSTIN

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.